



## DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE

**Zone 3: Région du Pévèle** (uniquement sur les communes dont le taux d'attribution communal est inférieur à 25 lièvres /100 ha).

**Zone 4: Plaine de la scarpe - Cambrésis - Hainaut**  
(toutes les communes)

**Saison 2022-2023**

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 10 septembre 2022

### LIEVRE BRUN

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Port :

N° Adhérent :

Commune(s)							
Ha de plaine							
Ha de bois							

### CALENDRIER DES MODULATIONS

#### ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

**Entre le 18 septembre 2022 et le 04 décembre 2022**

pour chaque ensemble de parcelles d'un seul tenant dont les droits de chasse sont détenus par le demandeur, constituant un territoire de chasse d'une surface supérieure ou égale à 20 hectares ou comportant 5 hectares de bois.

Jours imposés	Dates de report (entre le 18/09 et le 04/12)
Dimanche 18 septembre 2022	
Dimanche 25 septembre 2022	
Dimanche 02 octobre 2022	
Dimanche 9 octobre 2022	
Dimanche 16 octobre 2022	

Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable

Cachet et signature:

Certifie avec exactitude les renseignements apportés.

**Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.**

Date:

Signature du demandeur:

#### INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.